

Image not found or type unknown



Conséquences d'un Retablissement personnel

Par **TWILIFE**, le 17/08/2010 à 00:49

Bonjour,

Un fonctionnaire peut-il garder son poste quand il est en rétablissement personnel?
Cette mesure induit-elle une interdiction de gérer comme pour les chefs d'entreprises en liquidation judiciaire?

Merci pour vos réponses.